

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 9 juillet 2018 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc

2018-07-131 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 9 JUILLET 2018

1. Agenda
2. Procès-verbal du 4 juin 2018
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Adoption du règlement No. 308-3
 - b) Adoption du règlement No. 309-3
 - c) 2^e Projet de règlement No. 308-4
 - d) 2^e Projet de règlement No. 309-4
 - e) Avis de motion – règlement 257-H Rémunération des élus
 - f) Projet de règlement 257-H Rémunération des élus
5. Proposition de prix d'achat pour parcelle au lot 5 365 945
6. Révision du traitement des employés municipaux
7. Embauche d'un employé à temps partiel au bureau municipal
8. Rédaction d'un mandat commun entre les municipalités du Canton et Village ; projet de garage municipal
9. Demande de dérogation mineure lot 5 366 846
10. Nomination du représentant du conseil municipal au CCU
11. Renouvellement de bail de location d'espaces par Ambulance Demers.
12. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration : Congrès FQM
 - b) voirie
 - c) service des incendies
 - d) autres : appui financier 2018-2019 Centre sportif Napierville
13. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
14. Sujets divers
15. Correspondance
16. Période des questions
17. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER l'ordre du jour modifié, avec le point 14 "Sujets divers", ouvert.

2018-07-132 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 4 juin 2018, tel que déposé.

2018-07-133 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2018, ou par une appropriation de surplus ;

201800288	2018-06-07	FQM	379.42 \$
201800289	2018-06-07	André Barrière	480.00 \$
201800290	2018-06-07	TYCO Intergrated Fire & Security	1 609.65 \$
201800291	2018-06-12	MSA Infrastructures inc.	440 051.07 \$
201800292	2018-06-12	Bell Canada	342.85 \$
201800293	2018-06-12	Hydro-Québec	1 564.17 \$
201800294	2018-06-12	Rona (FCDQ)	169.53 \$
201800295	2018-06-12	CIBC Visa	1 348.01 \$
201800296	2018-06-12	BELL Canada - INTERNET	88.53 \$
201800297	2018-06-12	Ministère du revenu du Québec	6 181.92 \$
201800298	2018-06-12	Receveur Général du Canada	2 599.11 \$
201800299	2018-06-28	Devon Watt	115.28 \$
201800300	2018-07-04	Remboursement un client au crédit	1 008.08 \$
201800301	2018-07-03	Me Sylvie Desrochers	1 114.29 \$
201800302	2018-07-09	Dunton Rainville	4 619.12 \$
201800303	2018-07-09	Fonds d'information	56.00 \$
201800304	2018-07-09	GS Moteurs Électriques	92.00 \$
201800305	2018-07-09	Village de Hemmingford	203 655.02 \$
201800306	2018-07-09	FM - Formules Municipales	174.96 \$
201800307	2018-07-09	MRC des Jardins-de-Napierville	37 566.19 \$
201800308	2018-07-09	Perron et Fils	89.11 \$
201800309	2018-07-09	Pierre Martin	340.00 \$
201800310	2018-07-09	Recy Compact Inc.	16 294.69 \$
201800311	2018-07-09	William Scully Ltée	324.73 \$
201800312	2018-07-09	Hemmingford Fire services	2 875.00 \$
201800313	2018-07-09	Dery Telecom	182.07 \$
201800314	2018-07-09	NEIL LAMB	256.75 \$
201800315	2018-07-09	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	367.92 \$
201800316	2018-07-09	Boutin, Paule	50.00 \$
201800317	2018-07-09	TAYLOR, PAUL	172.78 \$
201800318	2018-07-09	GloboCam Rive-Sud s.e.c.	1 890.23 \$
201800319	2018-07-09	JALEC INC.	536.93 \$
201800320	2018-07-09	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	1 294.77 \$
201800321	2018-07-09	Pétrolière Impériale - ESSO	917.21 \$
201800322	2018-07-09	André Barrière	360.00 \$
201800323	2018-07-09	Nancy Lussier	350.00 \$
201800324	2018-07-09	ÉQUIPEMENTS GUILLET INC.	240.05 \$
201800325	2018-07-09	Groupe Sécurité Alarma	626.24 \$
201800326	2018-07-09	SPCA Roussillon	576.94 \$
201800327	2018-07-09	Thomas Kyle	50.00 \$
201800328	2018-07-09	Claude Joyal Inc.	355.48 \$
201800329	2018-07-09	Solutia Telecom	81.57 \$
201800330	2018-07-09	SERVICE RG 1998	938.20 \$
201800331	2018-07-09	Hemmingford Fire services	4 390.80 \$

Plus salaires estimés

35 000.00 \$

771 776.67 \$

Les dépenses autorisées à la séance:

201800332

2018-07-10

Municipalité de Napierville

1 284.39 \$

773 061.06 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 771,776.67 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2018-07-134 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 308-3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la carte des affectations afin d'agrandir l'affectation rurale sur le lot 5 366 680 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 7 mai 2018 conformément au Code municipal, et que les conseillers déclarent avoir reçu et lu le règlement et renoncent à sa lecture à la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} projet du présent règlement a été adopté le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT Qu'à la séance de consultation publique tenue pour ce règlement à 19h30 le lundi 4 juin 2018, personne ne s'y est opposé ;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e projet du présent règlement a été adopté le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

QUE l'adoption finale du plan d'urbanisme no. 308-3 soit adoptée, tel que déposé ;

Que le règlement entre en vigueur selon la loi

DE TRANSMETTRE le règlement final à la MRC des Jardins-de-Napierville.

2018-07-135 ADOPTION DE RÈGLEMENT NO. 309-3, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.309 INTITULÉ ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone H5 pour inclure le lot 5 366 680 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 7 mai 2018 par le conseiller Richmond Viau conformément au Code municipal, et que les conseillers déclarent avoir reçu et lu le règlement et renoncent à sa lecture à la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} projet du présent règlement a été adopté le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT la séance de consultation publique tenue pour ce règlement à 19h30 le lundi 4 juin 2018, personne ne s'y est opposé ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le 2^e projet du présent règlement a été adopté le 4 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU QUE le règlement entre en vigueur selon la loi.

DE TRANSMETTRE règlement final à la MRC des Jardins-de-Napierville.

2018-07-136 2^{IE}ME PROJET RÈGLEMENT 308-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a modifié le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE la modification du schéma révisé est entrée en vigueur le 16 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité est tenue, dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter les règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné par le conseiller Lucien Bouchard à la séance du conseil du 4 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} projet du présent règlement a été adopté le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue, le 14 mars 2018 à la MRC des Jardins-de-Napierville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hemmingford décrète ce qui suit :

Partie 1, Dispositions déclaratoires

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 308-4 modifiant le règlement no 308 intitulé Plan d'urbanisme.

ARTICLE 2

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 3

Le tableau 2.1 intitulé « Superficies détaillées de la zone agricole » est modifié par le remplacement du nombre « 125,9 » par le nombre « 125 », et le remplacement du nombre « 2,6 » par le nombre « 3,5 »

ARTICLE 4

Le plan identifié CARTE DES AFFECTATIONS – PLAN GÉNÉRAL, joint au Plan d'urbanisme, règlement no. 308, préparé par Provencher - urbaniste en juillet 2016, est modifié par l'agrandissement de l'affectation Récréatif intensif sur le lot 5 365 782 à même l'affectation Agroforestier type 1.

ARTICLE 5

Le plan no. 2018-05-0001 en annexe 1 illustre l'affectation rurale agrandie.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 6

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage, à ses amendements et aux plans en faisant partie.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2018-07-137 2^{IE}ME PROJET RÈGLEMENT 309-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 309 INTITULÉ ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a modifié le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE la modification du schéma révisé est entrée en vigueur le 16 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité est tenue, dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du schéma, d'adopter es règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Pierre Mineau à la séance du conseil du 4 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} projet du présent règlement a été adopté le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue, le 14 mars 2018 à la MRC des Jardins-de-Napierville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hemmingford décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 309-4 modifiant le règlement

no. 309 intitulé zonage.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 3

Le plan identifié PLAN DE ZONAGE - PLAN GÉNÉRAL, joint au règlement de zonage no. 309, préparé par Provencher - urbaniste en juillet 2016, est modifié par l'agrandissement de la zone R11 sur le lot 5 365 782 à même la zone AF12 et AF13 ;

ARTICLE 4

Le plan no. 2018-05-0002 en annexe 1 illustre la zone R11 agrandie.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 5

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage, à ses amendements et aux plans en faisant partie.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

La conseillère Deborah Beattie donne UN AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, qu'à une prochaine séance du conseil, le conseil prévoit adopter un règlement modifiant le règlement no. 257-C afin de modifier le montant de rémunération des élus.

LA conseillÈRE dépose en même temps, le projet de règlement no. 257-H.

2018-07-138 PROJET RÈGLEMENT NO.257-H MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.257-C SUR LE TRAITEMENT RÈGLEMENT MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter des modifications au règlement numéro 257-C, déjà amendé par 257-D,257-E et 257-F,257-G sur le traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion avec dispense de lecture a été donné par Deborah Beattie à la séance régulière du 9 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, la partie non imposable de la rémunération des élus devient imposable par le gouvernement fédéral. La rémunération des membres du conseil municipal sera bonifiée de 50 % pour la partie qui devient imposable, c'est-à-dire le tiers (1/3). Cet ajustement est

applicable pour la rémunération de base, les réunions ainsi que les comités. Cet ajustement est rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

CONSIDÉRANT Qu'au même titre que le maire, le maire suppléant sera rémunéré pour sa présence pour un maximum de 25 comités par année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté.

Que le projet de règlement soit adopté tel que déposé.

2018-07-139 RÉDACTION D'UN MANDAT COMMUN ENTRE LES MUNICIPALITÉS DU VILLAGE ET DU CANTON DE HEMMINGFORD POUR UNE ENTENTE DE PARTAGE DU GARAGE MUNICIPAL À CONSTRUIRE SUR LE LOT 5 336 809 PROPRIÉTÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village accepte de se joindre à la municipalité du Canton pour l'utilisation d'un garage municipal, qui sera bâti sur le lot 5 366 809, propriété du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE le garage servira aux deux (2) municipalités afin d'entreposer leurs équipements respectifs et d'y effectuer leur maintenance ;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Hemmingford sera propriétaire du garage municipal ;

CONSIDÉRANT Qu'une entente de 20 ans est proposée pour le partage de cet espace commun, sans frais de location, électricité, chauffage et entretien inclus;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, le présent contrat de location des espaces de bureaux par la municipalité du Canton, situés dans l'immeuble propriété de la Municipalité du Village, au montant de 1680,47\$ par mois, ne sera plus exigée à partir du 1^{er} janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat commun devra être rédigé par la firme Dunton Rainville et que la facturation sera partagée à 50% avec la municipalité du Village;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau, ,APPUYER par le conseiller Lucien Bouchard. ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

DE MANDATER la firme Dunton Rainville, firme d'avocats qui représentent les deux (2) municipalités, à rédiger l'entente commune.

2018-07-140 PROPOSITION DE PRIX D'ACHAT POUR UNE PARCELLE DU LOT 5 365 945

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 5365 945 contient une partie de l'avenue Margaret;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité propose d'acheter cette portion, d'une dimension approximative de 1802,47 m² afin de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec le propriétaire, et que celui-ci accepte l'offre de 4000\$, plus les taxes applicables, pour un total de 4599\$ pour la vente d'une portion de son terrain à la municipalité, payable à la signature de l'acte notarié ;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente d'acquisition sera signée entre le propriétaire, le maire et la directrice générale secrétaire-trésorière par intérim, représentants de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYER par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER de payer le montant de 4599\$ incluant les taxes applicables au propriétaire du lot 5 365 945, fonds provenant du budget d'acquisition de terrain pour 2018. Les frais d'arpentage et frais de notaire usuels pour la transaction sont à la charge de la Municipalité du Canton de Hemmingford ainsi que le traitement du dossier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

2018-07-141 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 5 366 846 CHEMIN ELIZABETH

CONSIDÉRANT la recommandation suivante du Comité consultatif en urbanisme (CCU) suite à l'étude d'une demande de dérogation mineure formulée par la Municipalité, afin de réduire le frontage du lot 5 366 846 chemin Elizabeth, soit :

2018-06-09 RECOMMANDATION DU CCU DOSSIER DÉROGATION MINEURE DU LOT 5 366 846 CHEMIN ELIZABETH

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 366 846 chemin Elizabeth désire construire une résidence sur le lot mentionné, mais que les dimensions ne respectent pas le règlement prévu à cet effet ;

ATTENDU QUE la marge de recul avant du projet de construction de la résidence, selon le plan d'implantation, est de 8,76 mètres plutôt que les 10 mètres prévus par le règlement de zonage No. 309 :

ATTENDU QUE, la dérogation demandée n'aura pas pour conséquence de porter atteinte à la jouissance aux propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE le lot en question a une superficie restreinte, la stricte application du règlement aura pour effet de modifier la forme de la résidence proposée d'une façon qui portera atteinte à l'homogénéité du quartier ;

POUR CE MOTIF, il est proposé et résolu unanimement par les membres présents,

DE RECOMMANDER au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ci-haut décrite pour le lot 5 366 846 chemin Elizabeth.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du CCU présents.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU dans ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par la conseillère Pierre Mineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER la dérogation mineure demandée relative au lot 5 366 846 tel que ci-haut décrite.

2018-07-142 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Lucien Bouchard se retire de son siège comme représentant du conseil municipal au CCU;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Maude St-Hilaire aimerait siéger sur ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

QUE soit nommée Maude St-Hilaire comme représentante du conseil municipal au CCU.

2018-07-143 RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE par l'absence prolongée de la directrice générale, les employés municipaux doivent accomplir des tâches supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration recommande au conseil, une augmentation du salaire annuel des employés municipaux travaillant à temps plein, temps occasionnel, aux montants recommandés ;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim sera ajusté à 50 000\$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER les recommandations du comité d'administration ci-haut indiquées et d'approuver les ajustements de salaire, rétroactif à la semaine de travail débutant le 10 juin 2018, pour la directrice générale secrétaire-trésorière par intérim, secrétaire-trésorière adjointe, l'inspectrice et pour l'employé occasionnel travaillant à l'écocentre et aux trois (3) journées prévues de l'apport volontaire des citoyens.

2018-07-144 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ A TEMPS PARTIEL POUR BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le personnel du bureau municipal accomplit des tâches supplémentaires avec une employée en moins depuis le mois de mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE pour une période indéterminée cette situation pourrait se prolonger;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'ENGAGER un employé de deux (2) à trois (3) jours semaine.

2018-07-145 RENOUVELLEMENT DE BAIL, AMBULANCES DEMERS ET LOCATION D'ESPACE À LA CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le bail pour la location à Ambulances Demers d'espace à la caserne d'incendie du Canton de Hemmingford située au 576 Route 202 à Hemmingford;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

DE CONFIRMER le renouvellement du bail avec les Ambulances Demers Inc. aux mêmes termes et conditions que dans l'ancien bail, incluant un

renouvellement de trois ans du (15 juillet 2017 au 14 juillet 2020) avec une majoration annuelle en conformité avec l'indice des prix à la consommation pour la Province de Québec, tel qu'établi par Statistique Canada pour les 12 mois précédents et effectifs le 15 juillet de chaque année;

DE CONFIRMER que la présente résolution, signée par les représentants d'ambulance Demers et par le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim, servira comme document de confirmation du renouvellement.

2018-07-146 AUTORISATION DE DÉPENSES, CONGRÈS FQM 2018

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la Fédération des municipalités du Québec aura lieu à Québec du 20 au 22 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les divers ateliers et séances d'informations sont offerts aux représentants municipaux ;

IL EST proposé le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement des frais d'inscription pour 3 membres du conseil, 780\$, excluant les taxes, par participant, pour un total de 2340\$ excluant les taxes ;

DE DÉFRAYER les frais de déplacement et des autres frais reliés au congrès, tel que prévu aux règlements no. 257-G et no. 316, et au budget de 2018.

2018-07-147 APPUI FINANCIER 2018-2019, CENTRE SPORTIF LOUIS CYR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a signé une entente avec le Centre sportif régional Louis Cyr pour la location de l'aréna pour les activités durant l'année;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du Canton de Hemmingford peuvent se servir de l'aréna, à titre gratuit, pour certaines activités selon un horaire établi, dans le cas où le Canton de Hemmingford verse une participation financière de 1,284.39 \$ pour la saison 2018-2019, une quote-part basée sur la population du Canton;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 1,284.39 \$ à la Municipalité de Napierville comme participation financière dans le Centre sportif Louis Cyr à Napierville, pour la saison allant jusqu'en avril 2018-2019, tel que budgété pour l'exercice financier 2018;

DE FAIRE rappel aux citoyens du Canton dans un bulletin municipal, de la disponibilité du Centre à titre gratuit selon un certain horaire.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

Le conseil municipal prend connaissance des rapports de l'inspecteur de voirie, de l'inspecteur municipal en bâtiment et du service des incendies.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question du public.

2018-07-148 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYER par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h30.

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale intérimaire

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2018-07-133

2018-07-140

2018-07-143

2018-07-143

2018-07-147